

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL Paris Est Marne & Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 5 OCTOBRE 2021 SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2021-120

<u>OBJET</u> : Désignation d'un représentant de Paris Est Marne & Bois et d'un suppléant au cluster Eau, Milieux et Sols.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	76
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	10
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents:

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

Représentés :

Agnès CARPENTIER représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Carole DRAI, Déborah MUNZER représentée par Jean-Paul DAVID, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Céline VERCELLONI représentée par Téo FAURE, Julien WEIL représenté par Florence CROCHETON.

Absents:

Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE&BOIS

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021

OBJET : Désignation d'un représentant de Paris Est Marne & Bois et d'un suppléant au cluster Eau, Milieux et Sols

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3221-12-1,

VU l'article 5 des statuts de l'Association cluster Eau-Milieux-sols,

VU la délibération de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois n°D19-159, portant arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial votée en date du 16 décembre 2019,

VU la convention de partenariat signée entre l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et l'Association cluster Eau-Milieux-sols laquelle emporte également adhésion à l'Association,

CONSIDERANT que ce partenariat a pour objectif d'obtenir le soutien de cette Association à la réalisation du PCAET, une meilleure gestion des ressources en eau et sols et le développement économique par l'animation des filières Eau Milieux Sols,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 Septembre 2021 ;

DELIBERE

ARTICLE 1:

DESIGNE pour représenter le Territoire Paris Est Marne & Bois au sein des Assemblées Générales de l'Association Cluster Eau-Milieux-sols:

- En qualité de membre titulaire : VIRGINIE TOLLARD
- En qualité de membre suppléant : Tatiana SAUSSEREAU

ARTICLE 2:

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le est exécutoire à la date du en application des articles L5211-1

et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20211005-DC2021-120-DE Date de télétransmission : 07/10/2021 Date de réception préfecture : 07/10/2021